

INFO 131/2019 F



20^{ème} BIENNALE NATURE FIAP

RUSSIE 2020

Au nom de la Fédération Internationale de l'Art Photographique (FIAP) et de l'Association des Photographes Eurasia (APE) invitent les auteurs de toutes les fédérations membres de la FIAP à participer à la 20^{ème} Biennale Nature FIAP.

La nature a toujours été une source d'inspiration pour les artistes, poètes, musiciens et philosophes. Par leurs œuvres, ils ont permis à tous les hommes du monde entier de toucher ce sentiment d'admiration, de surprise et de joie qui communique avec la nature. Aujourd'hui, plus que jamais à l'époque de la mégalopole, ce rôle semble être important et après les artistes et les poètes, il a été assumé par les paysagistes et les peintres animaliers.

Empêchons l'humanité de perdre son lien originel avec la nature.

Rashid Usmanov, EFIAP
Président de l'Association
des Photographes Eurasia

LIMITE DE RÉCEPTION: 10 MARS 2020

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la Biennale est gratuite et elle est ouverte seulement aux membres opérationnels de la FIAP dont le paiement annuel est à jour.

Chaque fédération sélectionnera elle-même ses œuvres (collections) qu'elle souhaite présenter. Cette collection doit être cohérente tant du point de vue de l'inspiration et de la conception que de la réalisation et de la présentation. La fédération a la possibilité de choisir son thème et la présentation de ses travaux. La collection doit avoir un titre.

Les images soumises ne doivent pas avoir été présentées lors d'une précédente Biennale FIAP. Les images ne doivent pas porter aucune signature, texte ou marque distinctive.

Les œuvres participantes doivent être conformes à la définition de la photographie de nature de la FIAP.

Définition de la photographie « Nature »

La photographie Nature est limitée à l'utilisation du processus photographique dans le but de décrire l'ensemble des branches de l'histoire naturelle, exception faite de l'anthropologie et de l'archéologie, de telle façon que toute personne bien informée sera à même d'identifier le sujet et de témoigner de l'honnêteté de sa présentation. La valeur narrative d'une photographie doit être davantage considérée que sa qualité picturale tout en conservant une qualité technique élevée. Les images ne doivent pas contenir d'éléments humains, excepté lorsque ces éléments humains font partie intégrante de sujets naturels tels que, par exemple, des effraies ou des cigognes, qui se sont adaptées à un environnement modifié par l'homme, ou encore lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations décrivant des forces naturelles telles que, par exemple, des ouragans ou des raz de marée. Des marqueurs scientifiques (bagues, balises) ou des colliers émetteurs portés par des animaux sauvages sont recevables. Les photographies de plantes hybrides de création humaine, de plantes cultivées, d'animaux retournés à la nature, d'animaux domestiques ou de spécimens naturalisés ne sont pas acceptées, de même que toute forme de manipulation altérant la véracité du témoignage photographique.

Aucune technique permettant d'ajouter, de resituer ou de supprimer des éléments picturaux, excepté par élagage (cropping), n'est autorisée.

Les techniques qui mettent en valeur la présentation de la photographie sans modifier ni l'histoire naturelle ainsi évoquée ni le contenu pictural, ou altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, y compris le HDR (High-Dynamic Range), le focus-stacking (empilement de mises au point) et le dodge and burn (corrections d'imperfections). Les techniques qui éliminent des éléments ajoutés par l'appareil tels que des grains de poussière, un bruit numérique (digital noise) et des rayures sur la pellicule sont autorisées. Les assemblages d'images ne le sont pas. Tous les ajustements autorisés doivent paraître naturels. Les images couleur peuvent être converties en monochromes gris. Les images infrarouges, qu'il s'agisse de captures directes ou de dérivés, ne sont pas autorisées.

Les images utilisées lors de concours de Photographie Nature peuvent être réparties en deux catégories : Nature et Vie Sauvage.

Les images présentées dans la section Nature satisfaisant à la définition de la Photographie Nature ci-dessus peuvent inclure comme sujet central des paysages, des formations géologiques, des phénomènes météorologiques et des organismes existants. Ceci inclut des images dont les sujets se situent dans des environnements contrôlés tels que des zoos, parcs animaliers, jardins botaniques, aquariums et autres enclos où les sujets sont totalement dépendants de l'homme pour leur nourriture.

Le jugement des collections s'effectuera en deux étapes

- 1) Jugement de chaque œuvre individuelle dans les collections
- 2) Jugement global de la collection dans son ensemble.

Le score total sera obtenu à partir de la somme des deux jugements précédents.

Enregistrement et téléchargement d'images uniquement via le site web de la FIAP:

<https://www.fiap.net/en/biennials>

SECTIONS

1 – TIRAGES PAPIER

La participation est limitée à 10 photographies par fédération avec un maximum d'une (1) œuvre par auteur. Les tirages doivent être envoyés sans montage et au format 30 x 40 cm (12" x 16") ou A3. Les petits tirages doivent être envoyés et montés sur un support très léger de 30 x 40 cm.

Les tirages ne seront pas retournés. Ils seront détruits après les expositions.

Chaque photo doit porter au verso les données suivantes:

- pays (fédération) de l'auteur
- nom et prénom de l'auteur
- titre de l'œuvre
- numéro d'ordre qu'elles doivent être présentées

Pendant l'inscription en ligne, vous devrez télécharger une version numérique des tirages. Les fichiers doivent être au format JPG, sRGB, 300 dpi.

Taille de l'image: 2400 pixels minimum et 3500 pixels maximum pour le côté le plus grand. Taille maximale du fichier: 6 MB.

Ces fichiers seront utilisés pour produire le catalogue. Il n'y a pas d'exigences pour les noms de fichiers spéciaux.

2 – IMAGES NUMERIQUES

L'inscription est limitée à 20 œuvres par fédération avec un maximum de deux (2) œuvres par auteur.

Les fichiers doivent être au format JPG, sRGB, 300 dpi.

Taille de l'image: 2400 pixels minimum et 3500 pixels maximum pour le côté le plus grand. Taille maximale du fichier: 6 MB.

Ces fichiers seront utilisés pour produire le catalogue. Il n'y a pas d'exigences spéciales pour les noms de fichiers.

Par le seul fait de soumettre ses photographies ou fichiers à une Biennale de la FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les conditions suivantes:

- que les images présentées peuvent être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes au règlement et aux définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP utilisera tous les moyens à sa disposition à cet effet,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux capturés par l'appareil photographique, ou le fait de ne pas fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- qu'en cas de sanctions prononcées suite à des manquements au règlement de la FIAP, le nom du participant concerné sera publié sous toute forme utile afin d'informer les organisateurs de ces manquements.

Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers soumis afin de faciliter toute enquête éventuelle.

Un formulaire de déclaration de consentement et de responsabilité pour les images sera fourni. Aucune inscription ne sera acceptée sans le formulaire correspondant signé par la personne représentant le membre opérationnel participant.

ENVOIS

Veuillez envoyer les tirages par la poste à l'adresse suivante:

**Rashid Usmanov
APE RUSSIA
Prospect Pobedy str, 177 build, off 213
454084, Chelyabinsk
RUSSIA**

**Tél: +7-9128912232
Email: eurasia-photo@mail.ru**

Veuillez écrire sur les paquets: « **PRINTED MATTER** » portant la mention suivante:

**PHOTOGRAPHS FOR EXHIBITION ONLY
NO COMMERCIAL VALUE**

Il est recommandé d'informer les organisateurs du numéro de suivi du colis.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président:	Rashid Usmanov, EFIAP
Vice-président:	Vladimir Bogdanovsky
Secrétaire:	Sergey Majorov, EFIAP
Trésorier:	Rashid Usmanov, EFIAP

JURY DE SELECTION

Herbert Gmeiner, MFIAP, HonEFIAP (CD FIAP)	Austria
Anton Savov, ESFIAP	Bulgarie
Vasja Doberlet, MFIAP, EFIAP/p, ESFIAP	Slovénie

Remplaçants:

Ioannis Lykouris, MFIAP, HonEFIAP (CD FIAP)	Grèce
Ruslan Bolgov, AFIAP	Lituanie
Alla Sokolova, AFIAP	France

Juge de dernière minute:

Sergey Moskvina, EFIAP	Fédération de Russie
------------------------	----------------------

PRIX

Chaque catégorie sera dotée par

- La Coupe du Monde FIAP** pour la meilleure fédération classée
- Médaille d'Or FIAP pour la fédération classée deuxième
- Médaille d'argent FIAP pour la fédération classée troisième
- Médaille de Bronze FIAP pour la fédération classée quatrième
- Six mentions d'honneur pour les fédérations classées de la 5^{ème} à la 10^{ème}

Tous les auteurs de la fédération classée 1^{ère} recevront chacun une mention d'honneur.

Prix individuels:

Les auteurs de la fédération classée 1^{ère} recevront chacun une mention d'honneur.

Une médaille d'or FIAP, deux médailles d'argent FIAP et trois médailles de bronze FIAP récompenseront les travaux d'exceptionnelle qualité, indépendamment des sujets choisis par les fédérations et indépendamment du classement fédéral.

De plus, l'Association des Photographes Eurasia (APE) décernera les prix suivants dans chaque section: trois Médailles d'Or APE et deux Médailles d'argent APE.

Chaque auteur ne peut recevoir qu'un seul prix par section (les mentions des auteurs du pays classé premier ne sont pas prises en compte).

GRAND PRIX "TROPHÉE ODETTE BRETSCHER"

La fédération qui obtient le meilleur résultat global compte tenu de la combinaison des deux sections (papier et numérique) de cette Biennale remportera le Grand Prix 2020 "**Trophée Odette Bretscher**". Le lauréat du trophée sera invité à assister au prochain Congrès de la FIAP (une personne par pays) pour recevoir le prix. La FIAP offrira la participation gratuite au Congrès à l'exclusion des frais de voyage.

CATALOGUE

Chaque auteur participant à la section papier recevra un catalogue imprimé (format 21 x 21 cm). Toutes les œuvres lauréates et au moins une œuvre par pays participant seront reproduites.
Dans le cas des participants de la section numérique, le catalogue sera en format pdf.

CALENDRIER

Début des inscriptions:	10/01/2020
Limite de réception:	10/03/2020
Date du jugement:	10/05/2020
Notification des résultats:	20/05/2020
Inauguration et exposition:	
South Ural State Museum of History	
Chelyabinsk City	21/07/2020
Envoi des catalogues et des prix:	20/08/2020

CONTACT

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire:

Luis Franke, MFIAP, EFIAP/d3, ESFIAP
Directeur du Service des Biennales FIAP
luisfranke@live.com.ar

Rashid Usmanov, EFIAP
Président Comité d'organisation
eurasia-photo@mail.ru

SPONSORS



ASSOCIATION
OF PHOTOGRAPHERS
EURASIA



ГОСУДАРСТВЕННЫЙ
ИСТОРИЧЕСКИЙ МУЗЕЙ
ЮЖНОГО УРАЛА

454000 - Челябинск - Труда 100
+7 (351) 263-08-32
+7 (351) 727-76-70

**South Ural State
Museum of History**



**Gouvernement de
l'oblast de Tchéliabinsk**